



Maidières, le 30 septembre 2020

Compte-rendu du Conseil Municipal réuni le mardi 29 septembre 2020 à 20h30

Présents

Floriane ANDRE, Gérard BOYÉ, Chantal CLEMENT, Michèle KITTLER, Stéphanie KLEIN-CITRO, Jean-Luc MARIN, Jean-Louis MONTEIRO, Dimitri OLIVIER, Stéphane QUENELLE, Kévin ROUSSEL, Patrice THOUVENOT, Laurence VARINOT, Philippe VIEILLEFOSSE, Claude VOIRET, Denise VORTEMANN, Florence WSZEDYBYL.

Absent(s) Excusé(s)

Jennifer BERVARD,
Yusuf CELEBI ayant donné pouvoir à Kévin ROUSSEL,
Joëlle SCHOOR.

Ordre du jour

Dans le cadre du contexte sanitaire exceptionnel, la séance s'est tenue à la salle des fêtes avec le respect des gestes barrières, la présence du public était limitée à dix personnes.

Les travaux de secrétariat sont assurés par Floriane ANDRE. Le quorum est atteint au début de la séance ainsi que lors des votes.

1. Récompense concours confinement bon FNAC 30 euros

Un concours a été organisé par la commune pendant la période de confinement. Une douzaine de participants ont retournés en mairie la production d'œuvres liées au confinement mais également à la commune en elle-même. Poème, tableau, tricot et pâtisseries ont fait l'objet d'examen de la commission d'animation.

Dans un souci d'égalité pour tous, cette dernière propose de récompenser les participants avec un bon FNAC de 30 euros.

La proposition est soumise au vote.

→ Résultat du vote :

- Votants : 17
- Pour : 17

Décision adoptée à l'unanimité

2. Convention IN PACT-GL / utilisation des missions facultatives

Outre les missions obligatoires du centre de gestion de Meurthe et Moselle (CDG54) avec une cotisation réglementaire, Monsieur le Maire rappelle la possibilité d'opter pour des missions facultatives en matière de gestion des ressources humaines, proposées par INPACT GL, partenaire du CDG54, en complémentarité des missions obligatoires. Cela se fait par le biais de conventions à la demande de la collectivité.

Monsieur le Maire propose les missions facultatives suivantes :

Convention forfait de base

Convention forfait santé

Convention gestion des dossiers d'assurance statutaire

Convention gestion des dossiers d'assurance risque prévoyance

Convention générale d'utilisation des missions ponctuelles

Convention personnel temporaire

Convention mission charge de l'inspection en santé et sécurité au travail

La proposition est soumise au vote du conseil.

→ Résultat du vote :

- Votants : 17
- Pour : 17

Décision adoptée à l'unanimité

3. Désignation des membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Monsieur le Maire rappelle l'utilité de cette commission : évaluer les charges liées aux transferts de compétences entre intercommunalité et communes dans le but de garantir l'équité financière entre les collectivités territoriales. Créée par délibération au conseil communautaire du 23 juillet 2020, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées compte trente-six membres dont un représentant de la commune de Maidières.

Gérard BOYÉ propose au vote sa candidature pour représenter la commune au sein de la commission.

→ Résultat du vote :

- Votants : 17
- Pour : 17

Proposition adoptée à l'unanimité

4. Désignation des membres de la commission intercommunale des impôts directs (CIID)

La Commission Intercommunale des Impôts Directs a été créée par la Communauté de Communes du bassin mussipontain, conformément au Code Général des Impôts (article 1650 A-2). Les membres, tirés au sort, ont pour mission de veiller à la fiscalité directe locale notamment des entreprises. La commune de Maidières doit proposer deux représentants de la commune.

Monsieur le Maire soumet au vote la proposition suivante :

Gérard BOYÉ
Michèle KITTLER

→ Résultat du vote :

- Votants : 17
- Pour : 17

Proposition adoptée à l'unanimité

5. Financement BAFA

Monsieur le Maire rappelle qu'après un appel à candidature lancé auprès de pôle emploi et du centre de gestion, trois d'entre elles ont finalement retenu l'attention de la municipalité. Il s'agit d'une personne diplômée dans l'animation petite enfance ainsi que deux autres candidats non formés.

La commune de Maidières s'engage à financer la formation BAFA qui se déroulera fin octobre à l'occasion d'un stage sur Nancy. La formation est de 449 euros par personne. Son financement est soumis à délibération.

→ Résultat du vote :

- Votants : 17
- Pour : 17

Décision adoptée à l'unanimité

6. Transformation de poste d'animation accueil périscolaire au 1^{er} novembre 2020

Il s'agit du poste actuel d'animatrice accueil périscolaire occupé par une personne depuis six ans. Monsieur le Maire explique que dans la fonction territoriale, un CDD de plus de six ans est réglementairement requalifié en CDI.

La proposition suivante de modification du contrat est soumise au vote :

- CDD 20h00 → CDI 26h00
(volume horaire supplémentaire notamment pour les gardes du matin et du soir.)

→ Résultat du vote :

- Votants : 17

- Pour : 17
- Proposition adoptée à l'unanimité

7. Création de poste agent animation périscolaire au 1^{er} novembre 2020

Monsieur le Maire demande au rapporteur de la commission périscolaire de faire une synthèse rapide sur les ressentis lors des rencontres avec les agents du périscolaire. Avec le développement de l'accueil périscolaire et la mise en place de deux services pour la cantine, la commission périscolaire explique la nécessité d'accroître l'effectif accueil périscolaire. En effet, avec un peu plus de soixante enfants inscrits, un poste d'animatrice supplémentaire permettrait de faire face à la charge de travail.

Ainsi la proposition de création d'un CDD de 14h00 est soumise au vote du conseil.

→ Résultat du vote :

- Votants : 17
- Pour : 16
- Abstention : 1

Décision adoptée à la majorité

8. Règlement intérieur du conseil municipal

La mise en place de ce fil conducteur au bon déroulement des séances de conseil municipal est obligatoire dans les six mois suivant l'installation du conseil pour les communes de plus de 1 000 habitants. Après lecture des chapitres du règlement intérieur, Monsieur le Maire demande à avoir un compte-rendu à chaque réunion de commission afin de pouvoir en suivre l'évolution. Il rappelle également qu'une tribune d'expression est prévue sur le bulletin municipal afin que les conseillers municipaux représentant la minorité puissent communiquer sur la vie communale.

Après discussion, le règlement intérieur est soumis à délibération.

→ Résultat du vote :

- Votants : 17
- Pour : 16
- Contre : 1

Décision adoptée à la majorité

9. Convention CAF

Dans le but de demander des subventions, le partenariat avec la CAF se fait par le biais de conventions. Monsieur le Maire explique qu'il existe deux types de subventions possibles :

- Subventions pour achat de nouveaux matériels à hauteur de 40%. Cela peut être le cas pour l'achat des nouveaux appareils électroménagers (lave-vaisselle, armoire froide, thermobox chauds) ;

- Aide financière pour l'action sociale à hauteur de 0,54€ par enfant et par heure de garde. Le calcul se fait en année civile.

Monsieur le Maire tient à préciser qu'à terme, les parents pourront régler leurs factures de cantine directement en ligne depuis l'application. Les deux tarifs précédemment délibérés continueront de s'appliquer selon le principe du quotient familial. La facturation sera mensuelle.

Les conventions sont soumises au vote du conseil.

→ Résultat du vote :

- Votants : 17
- Pour : 17

Décision adoptée à l'unanimité

10. Revalorisation des tickets restaurant

Quatre fonctionnaires territoriaux bénéficient de cet avantage hors vacances scolaires. La valeur faciale de chaque ticket est actuellement de 4,80€ dont 50% sont déduits du salaire et le reste à la charge de la commune. Ainsi, vingt tickets sont en moyenne distribués par mois et par agent temps plein. Cinq tickets sont réservés mensuellement à l'agent temps partiel compte-tenu du volume d'horaire effectué. En d'autres termes, il est question d'une revalorisation d'une soixantaine de tickets mensuels en moyenne.

Proposition du Président de Séance :

- Ticket restaurant à 6,50€ soit 3,25€ à la charge de la commune.

Monsieur le Maire souligne la hausse du coût de la vie ainsi que le fait que ces tickets n'ont pas été revalorisés depuis un certain temps et soumet cette proposition au vote du conseil.

→ Résultat du vote :

- Votants : 17
- Pour : 16
- Contre : 1

Décision adoptée à la majorité

11. Indemnités de compteurs d'eau

Il s'agit ici de délibérer sur la possibilité de modifier l'indemnité de relevé de compteurs d'eau. Monsieur le Maire explique que la personne chargée de cette mission relève près de 500 compteurs d'eau à deux reprises au cours de l'année. Sa rémunération est forfaitaire, c'est-à-dire 650€ brut par campagne de relevés, soit environ 540€ net.

Proposition du Président de Séance :

- Forfait revalorisé, par rapport à l'inflation, à 870 € brut, ce qui correspond à environ 720€ net par campagne de relevés de compteurs.

→ Résultat du vote :

- Votants : 17
- Pour : 17

Décision adoptée à l'unanimité

12. Informations diverses

Un transfert comptable ainsi qu'une inscription en dépenses imprévues font l'objet du dernier point de ce conseil municipal. En détail, il s'agit de :

- Transfert de comptes pour un montant de 2400 € du compte 020 – dépenses imprévues au compte 20 – licences et droits similaires

→ Résultat du vote :

- Votants : 17
- Pour : 17

Décision adoptée à l'unanimité

Avant de clôturer la séance, Monsieur le Maire revient sur quelques informations importantes :

- Ecole de Maidières : une étudiante fait actuellement partie de l'équipe accueil périscolaire, à l'occasion d'un stage de sept semaines.
- Eclairage public : sur l'intervention de Kevin ROUSSEL, 3^{ème} adjoint délégué aux travaux, les derniers lampadaires seront prochainement équipés. Le dossier étant trop mince en termes de coûts, le Département ne peut accorder de subventions à ce sujet. Trois devis ont donc été élaborés et l'entreprise S.V.T a été retenue car elle assure un service de continuité sur le matériel déjà installé.
- Location de la salle des fêtes et Limacher : dans ce contexte particulier de crise sanitaire et au regard des comportements des personnes face aux gestes barrières, Monsieur le Maire explique que les deux salles communales ne seront plus louées et ce jusque minimum l'année prochaine.